



Conseil Municipal ordinaire du 06 juillet 2018

Membres en exercice : 11, Présents : 7, Excusés : 4 Absent : 0

Le 06 juillet 2018 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de GLUIRAS régulièrement convoqué par courrier en date du 3 juillet 2018, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Sébastien FOUGIER, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth et COURTHIAL Marie-Laure, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien et HAVOND Mickaël.

Etaient absents excusés : Mmes CHABAL (procuration donnée à FAYARD Etienne), MICHEL (procuration donnée à COURTHIAL Marie-Laure), MM KANDOUCI (procuration donnée à FOUGIER Sébastien) et TAULEIGNE (procuration donnée BEUDOT Elisabeth).

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20180706-1001 – Sollicitation du Conseil Départemental pour le soutien au déneigement des voies communales au titre de la campagne 2017/2018

Comme chaque année, le Conseil Départemental prend en charge sous réserve d'un seuil minimal de dépense au km, une partie des dépenses liées au déneigement.

Cette année le montant total de nos dépenses liées au déneigement s'élèvent à 4 117€ (prestations et matériel compris) soit 88€ TTC du km.

Le seuil éligible étant de 70€ TTC du km, le conseil municipal doit délibérer sur l'opportunité de bénéficier de cette aide.

Vote à l'unanimité pour une demande de soutien au Conseil Départemental dans le cadre du déneigement 2017/2018.

Délibération 20180706-1002 – Projet PLU enquête conjointe publique avec la CAPCA pour le plan de zonage d'assainissement

La CAPCA a approché la commune dans le cadre de son projet PLU afin qu'une enquête publique unique soit effectuée concernant à la fois le PLU et le plan de zonage d'assainissement.

Ce plan de 2002 a été mis à jour afin d'être conforme avec la réglementation et d'être intégré au PLU.

Le coût lié à cette enquête publique unique serait d'environ 4 000 €, les frais étant répartis 50/50 entre la commune et la CAPCA. Ils comprennent les publications nécessaires à l'enquête ainsi que la rémunération du commissaire enquêteur.

Monsieur le maire ne souhaite pas que cette enquête conjointe publique retarde l'échéancier fixé pour l'enquête publique.

Aussi le projet de délibération soumis aux membres du conseil prend en compte cet impératif de délai pour la réalisation de l'enquête conjointe publique.



Vote à l'unanimité pour la réalisation d'une enquête publique unique avec la CAPCA pour le plan de zonage d'assainissement et le PLU sous réserve du respect de l'échéancier.

Délibération 20180706-1003 – Maison Serre convention de servitudes avec Enedis pour la réalisation de passages de lignes électriques aériennes

Une convention avec Enedis est nécessaire pour la modification de lignes électriques aériennes alimentant la Maison Serre.

Vote à l'unanimité pour la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la réalisation de passages de lignes électriques aériennes pour le projet Maison Serre.

Délibération 20180706-1004 – Admission en non-valeurs budgets principal & Aep

Le comptable a transmis une liste de créances pour lesquelles les procédures de recouvrement ont été épuisées.

Il est nécessaire d'avoir l'aval du conseil municipal pour admettre ces créances en non-valeurs dans leur totalité ou pour partie seulement et ce pour les deux budgets : principal et Aep.

Vote à 9 pour et 2 qui s'abstiennent pour admettre en créances en non-valeurs la liste 3248470211 du budget principal et la liste 3248660211 du budget AEP.

Délibération 20180706-1005 – Budget principal : Décision modificative n°2

Annulation d'un titre de 2015 de 34 141.50€ concernant une allocation Capca perçue une fois mais titrée deux fois et augmentation du poste « Admissions en non-valeur » au vu de l'état du comptable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	↓ de crédits	↑ de crédits	↓ de crédits	↑ de crédits
Fonctionnement				
D-6541 Créances admises en non-valeurs		400 €		
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		400 €		
D – 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		34 200 €		
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		34 200 €		
023 Virement à la section de fonctionnement	34 600 €			
Total budget de fonctionnement	34 600 €	34 600 €		
Investissement				
020 Dépenses imprévues	34 600 €			
021 Virement de la section de fonctionnement			34 600 €	
Total budget d'investissement	34 600 €		34 600 €	
Total Budgets	69 200 €	34 600 €	34 600 €	



Vote à l'unanimité pour une décision modificative n°2 du budget principal.

Délibération 20180706-1006 – Demandes de subvention Association sportive Collège de l'Eyrieux, Ligue contre le cancer et Comité contre les maladies respiratoires

Comme les années précédentes ces trois associations ont fait leur demande auprès de la commune pour l'obtention de subventions.

Le conseil municipal réitère son soutien à ces associations par l'octroi d'une subvention de 75€ chacune.

Informations diverses :

Hameau de Fougeyrolles réitération de madame Vialle : Le conseil reste sur sa position malgré une nouvelle demande, sans aucune modification par rapport aux précédentes de madame Vialle concernant le déclassement du chemin communal de Fougeyrolles.

Raccordement au réseau d'eau des hameaux du Pral et de Chapelèche : le coût estimé au vu du Shéma Directeur est de 221 000 €. La commune vient de recevoir l'attribution d'une subvention de 53 600 € basée sur 177 000 € de travaux, elle reste dans l'attente d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Si cette subvention de la DETR est accordée et que les particuliers concernés (à savoir 11 foyers) sont d'accord pour prendre en charge 3 000€ par raccordement, le reste à charge pour la commune serait de 70 000 €.

Eclairage public : Réunion cette semaine avec le responsable du Sde 07 afin de finaliser le choix concernant l'éclairage public.

Le coût des travaux estimé à environ 80 K€ comprend le remplacement dans le village de l'ensemble des ampoules par des leds, de paramétrer, pour les deux hameaux (Plos & Chalan) qui en ont fait la demande, l'extinction totale et pour les hameaux qui en ont fait la demande de paramétrer la réduction de l'intensité. Pour information l'impact visuel de la réduction d'intensité se fera que si cette dernière est diminuée de 80% au moins.

Le coût total des travaux est subventionné à 60% par le Sde 07, le reste à charge pour la commune sera remboursé sur une période de 6 ans.

Limitation de vitesse à l'entrée du village par la route de Chalan : Le chantier de la chaufferie collective a nécessité d'une tranchée pour la traversée de la route entre la Maison Rose et le Relais de Sully.

Monsieur le maire pose la question de l'opportunité de mettre un dos d'âne afin de faire ralentir les voitures et de diminuer le risque de collision avec les enfants qui jouent sur la place et qui ne font pas attention lorsqu'ils traversent la route pour aller au jeu en face de la bibliothèque.

Après discussion par le conseil municipal il s'avère que cette limitation de vitesse ne semble pas la plus adéquate face à ce danger. Le conseil municipal opte, pour la création d'une chicane, au niveau de la place publique qui ne freinerait les enfants avant la traversée de route face à l'église.

Il est bien évident que cette chicane devra prendre en compte l'accessibilité des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'apposition d'un panneau rappelant la limitation de vitesse à 30 km/h sera implantée au niveau du lavoir.



Relais de Sully : A ce jour 3 visites ont été faites et une est prévue ce lundi. Une offre a été effectuée à la mairie nous sommes dans l'attente d'une deuxième.

Poteaux d'incendie : Dans le cadre de la défense incendie, un devis a été demandé à la Saur pour protéger les zones de La Fargatte et du Tribble.

Au vu de l'étude de la Saur, il semblerait que seul le réseau de la Fargatte a un débit suffisant pour alimenter ce poteau.

Agence de l'Eau : Note d'information sur l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note sera mise sur le site de la commune et quelques exemplaires seront à la disposition des administrés en mairie.

Tractopelle : la commune s'est dotée d'un nouvel engin afin de permettre la réalisation des divers travaux sur la voirie et les réseaux qui nécessitaient la location de matériel.

A ce titre, les deux employés communaux ont passé le Caces catégorie 4 afin d'être autorisé à le manipuler.

Fin du conseil : 21h00

Signatures

BESSION François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne
Procuration

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian
Procuration

MICHEL Maryline
Procuration

TAULEIGNE Marc
Procuration

